



# le petit conseiller généreux

bulletin de la section Sud des personnels des services du Département

d'Ille-et-Vilaine

n°181  
mars 2015

page 2

*vos délégués rendent compte*

- CAP du 2 mars
- CHSCT du 2 mars

page 3

*elles et ils se mobilisent dans les services départementaux*

- médiathèque
- assistantes familiales
- contractuels
- parc départemental

page 4

*ici et ailleurs*

- mort en exerçant son métier
- grève à Rennes métropole et ville de Rennes
- des coups, mais pas des sous à Lyon Métropole



section Sud Départementaux 35  
téléphone : 02 99 02 39 82  
mel : [sud-departementaux@cg35.fr](mailto:sud-departementaux@cg35.fr)  
permanence : Rennes-Beauregard  
bâtiments modulaires - porte 32

document réalisé et imprimé par nos soins

## pas de grande marée au Département...

Voilà c'est fait ! Un nouvel exécutif a été élu au conseil départemental d'Ille et Vilaine avec une parfaite parité homme-femme que seule la loi pouvait imposer.

Si la gauche reste majoritaire dans le 35, ce scrutin a vu l'ancrage d'un front national au niveau local sans précédent et le basculement de gauche à droite dans bon nombre de départements dessinant une France désormais ambidextre. Les élus locaux du PS ont donc payé au prix fort la ligne politique libérale conduite par Valls/Hollande. Elle les a éloignés de plus en plus des préoccupations concrètes des citoyens notamment des plus fragilisés qui subissent la double peine: celle des conséquences directes de la crise et celle issue des plans d'austérité dramatiques qui restreignent



les droits fondamentaux (logement, santé, services publics). Si la droite se targue d'avoir remporté un succès par la voix de son immodeste leader, elle ne le doit certainement pas à un projet d'alternance politique qu'elle a été incapable d'incarner, mais davantage à une hostilité féroce à l'égard de la gauche et à une complaisance vis-à-vis de l'extrême droite frisant le racolage (dont elle souhaiterait par ailleurs voir reconnaître comme un délit). Le retour de la droite dans le paysage départemental au niveau national réserve aux agents territoriaux le même triste sort, avec comme recette à prévoir, la baisse des dépenses publiques, la réduction des effectifs

et une libéralisation accrue des services publics.

Au niveau de notre collectivité, Jean-Luc Chenut, investi comme président du conseil départemental, aura à résoudre avec sa majorité les problématiques de l'aménagement du territoire et de l'équilibre rural/urbain dans un département qui compte désormais une métropole de 400 000 habitants avec des compétences élargies. Les enjeux sur ce mandat seront donc forts pour les services publics et les personnels du conseil départemental confrontés à la baisse des dotations de l'état, la suppression de la clause générale des compétences touchant directement certains services et les besoins croissants en terme d'aide sociale. La nouvelle majorité aura également à se préoccuper sans attendre de la souffrance au travail dans la collectivité qu'elle soit liée à la pénibilité physique ou aux risques psycho-sociaux en explosion dans certains secteurs. Dans ce défi, le dialogue social sera un gage de réussite à condition qu'il ne soit pas réduit au "minimum syndical"... SUD œuvrera pour sa part à défendre, comme il l'a toujours fait, les agents, leurs conditions de travail et leurs droits. ■





# vos délégués rendent compte

de leur mandats dans les instances

## CAP du 2 mars 2015 :

### ● Vote règlement intérieur (RI) de la CAP

La CFDT a de nouveau fait état de l'illégalité du RI qui autorise les élus du personnel suppléants à s'exprimer dans cette instance. SUD a rappelé que s'il fallait être scrupuleusement conforme au décret, nous aurions bien d'autres fonctionnements à remettre en cause (présence d'administratifs de la DRH, séance tenue en plénière plutôt que par groupe hiérarchique). Sur ces points, la CFDT a indiqué qu'elle n'avait pas étudié tout le décret et ne voulait pas les remettre en cause. Mme Huon n'a pas manqué de leur faire remarquer très justement que "leur légalisme était à géométrie variable".

Votes: *En CAP A*: SUD: abstention, CFDT: NPPV - *En CAP B*: SUD: abstention, CFDT: NPPV - *En CAP C*: SUD: abstention, CGT: contre, CFDT: NPPV, FO: abstention

### ● avancements d'échelon

Rappel: L'avancement au sein d'un grade se fait par passage d'un échelon à l'autre immédiatement supérieur. À chacun des échelons est affecté un indice qui permet le calcul du salaire. Le temps passé dans chaque échelon est fixé par les textes, avec un temps minimum et un temps maximum: au CG35, tous les agents avancent au minimum. L'avis de la CAP a été donné favorablement pour tous les agents concernés cette année. ■

Lisez le **compte-rendu intégral** de ces réunions sur : [http://www.sud-departementaux35.org/-vos-delegues-rendent-compte-\(selectionner-l'organisme,-puis-comptes-rendus\)](http://www.sud-departementaux35.org/-vos-delegues-rendent-compte-(selectionner-l'organisme,-puis-comptes-rendus))



## CHSCT du 2 mars 2015 :

### ● Vote du règlement intérieur (RI) du CHSCT :

Modifié par l'application du décret de février 2012, il a été amendé à l'initiative des organisations syndicales sur 2 points:

- la possibilité donnée aux élus suppléants d'intervenir (comme dans le RI du Comité technique et des CAP).
- la désignation du secrétaire parmi les représentants du personnel du CHSCT et la durée de son mandat. Sur cette question, SUD était d'emblée favorable à un mandat long pour ce nouveau secrétaire qui a plus de prérogatives qu'antérieurement. L'élection du secrétaire retenue pour une durée d'un an relève donc d'un compromis suite à un constat de désaccord entre OS (SUD se prononçant pour 4 ans et la CFDT et CGT pour un mandat proportionnel au score du scrutin).

Vote : Collège élus du personnel: 10 Pour (SUD, CGT et CFDT) - Collège employeur: Pour

Notons que la CFDT a voté pour ce RI alors qu'elle n'a pas pris part au vote dans les autres instances CT et CAP considérant la participation des suppléants comme illégale. Certains ne sont pas à un paradoxe près !!!

### ● Désignation du secrétaire :

2 candidats en lice. Celui de SUD a recueilli 5 voix (5 SUD)

et celui de la CGT 5 aussi (3 CFDT + 2 CGT). L'égalité de vote n'a pas permis de désigner un secrétaire. On ne peut que regretter cette stratégie d'alliance « contre nature » qui prive le CHSCT de la fonction de secrétaire jusqu'à la prochaine séance.

### ● Enquête CHSCT :

Les représentants du personnel titulaires ont été désignés par tirage au sort pour participer aux enquêtes. 2 enquêtes à venir : pour l'ex-service Agriculture Pêche Ports (demandée depuis 10 mois !) et pour le CDAS de Cleunay (demandée par l'intersyndicale CFDT/CGT/FO/SUD suite aux difficultés de fonctionnement). Face aux risques psycho-sociaux auxquels sont très exposés les travailleurs sociaux, SUD a suggéré des indicateurs concrets pour l'analyse des conditions de travail et demandé à généraliser cette enquête à l'ensemble des CDAS. Cette proposition est loin de soulever l'enthousiasme de notre DGS qui s'est empressé de contester notre audace. Rappelons-lui que l'initiative est une indiscipline qui réussit !

### ● CDAS Thorigné Fouillard :

Malgré la recherche des causes et les travaux réalisés, des symptômes persistants affectent toujours le personnel sans qu'on puisse identifier la problématique. Une nouvelle expertise de

Socotec présentée au CHSCT a mis en évidence une symptomatologie en relation avec une combinaison odeur et qualité de la ventilation, majorée par un déficit de management de la crise ! La Socotec écarte avec prudence le risque de danger immédiat pour le personnel mais préconise néanmoins la poursuite des investigations sur les molécules chimiques et celles d'ordre techniques (ventilation et composition des sols). Sur ce dossier, SUD privilégie le principe de précaution et le déménagement des agents à titre conservatoire jusqu'à résolution totale du problème de ce bâtiment malsain. Un groupe de suivi mensuel constitué de représentants des services (CDAS, Agence, direction, bâtiments ASSAT) et des représentants du personnel sera mis en place afin de mesurer les résultats du plan d'actions. Affaire à suivre...

### ● Relevé et suivi des registres de santé et de sécurité :

Compte tenu du nombre important de consignations techniques, SUD a proposé de mettre en place une commission CHSCT sur ces 2 points afin de répondre à l'obligation de consultation du CHSCT. Le principe a été acté en séance.

### ● Compte-rendu de visite du collège de Crevin :

Certains points relevés à la livraison du bâtiment nécessitant des aménagements (murets béton dans la cour, revêtement de sols, panier de récupération) ont été réalisés. Mme HUON a rappelé l'engagement financier de 500 000 euros en faveur des travaux sur l'environnement de travail dans les collèges et dont elle souhaite que la réalisation soit rapportée en CHSCT. ■



# elles et ils se mobilisent

## dans les services départementaux

### médiathèque

L'intersyndicale CGT-SUD a rencontré les agents de la médiathèque départementale (des services communs et des 4 antennes). Elle a relevé beaucoup d'inquiétude et d'interrogations autour de la réorganisation des services dans le cadre du schéma départemental de lecture publique :

- calibrage des nouvelles fiches de postes à moyen constant
- scénarii proposés dans un contexte incertain sur l'avenir des missions du Département
- méthodes de "concertation" des agents

SUD et la CGT ont sollicité une rencontre auprès de M. Laroche (DGA du pôle égalité des chances) pour avoir des réponses et une vision plus claire à fournir aux agents.

### assistantes familiales

L'administration a reçu les organisations syndicales pour échanger sur 3 sujets. Faute de temps suffisant pour tout aborder, SUD a obtenu le report du point sur l'évaluation professionnelle et manière de servir.

- **mise en place d'un espace de coordination:** pour SUD, cela ferait doublon avec des commissions qui existent déjà en CDAS (CAE, CAD, commission enfance). De plus, ce projet ne prévoyait pas la possibilité pour l'assfam de saisir cette instance...
- **cellule d'évaluation des situations d'urgence:** SUD convient qu'elle pourrait répondre au manque de dispositif clair et aidant en cas de suspension, en prévoyant la possibilité d'y être accompagné par un syndicat. SUD rappelle le principe de présomption d'innocence et demande que la période des 4 mois avec maintien de la rémunération corresponde avec celle de la procédure judiciaire.
- **périodes de stage et rémunération:** les assfam recrutées suivent un stage de 60h. Un contrat de travail est signé avec une période d'essai de 3 mois rémunérée 480€, sauf si accueil intermittent. Le dispositif présenté permettrait de maintenir cette rémunération quel que soit le contrat d'accueil. C'est une petite avancée mais SUD la relativise en rappelant que 480€ par mois relève plus d'une gratification que d'un salaire ! SUD a également demandé la révision de la rémunération lors des périodes d'attente, avec la possibilité de maintenir au minimum l'indemnité d'attente même si des accueils courts interviennent.

### contractuels

SUD s'est préoccupé de l'avenir des contractuel-les pour qui la règle de limitation à 2 ans de contrat allaient s'appliquer en juin prochain. Un courrier avait été adressé à la DRH pour contester cet effet couperêt allant à l'encontre du fonctionnement des services et générant des difficultés humaines. Puis une intersyndicale CGT-CFDT-FO-SUD s'est créée pour agir.

Finalement, Mme Huon a décidé de **supprimer cette règle des "2 ans"**. Les renouvellements de contrat s'opèreront comme auparavant (en fonction de la date de fin de contrat, de l'existence ou pas de missions supplémentaires, de l'appréciation de la manière de servir de l'agent, etc.).

Une rencontre avec les organisations syndicales sera prochainement proposée pour débattre plus largement de la question des contractuel-les. Une information syndicale sera organisée pour restituer les échanges.

### Parc Départemental

Les ouvriers Parcs et Ateliers sont agents de la collectivité depuis 1<sup>er</sup> janvier 2015 et disposent désormais du statut de la Fonction Publique Territoriale. **Plusieurs problèmes liés à l'intégration dans les cadres d'emplois de la FPT se posent en terme de mobilité, de recrutement et de rémunération, la collectivité ayant refusé un nivellement par le haut pour l'ensemble des agents.** Ainsi le régime indemnitaire pour le même grade et des fonctions comparables, n'est pas similaire d'un agent à l'autre. **La mise en place d'un groupe de travail partenarial a pour objet de résoudre, après coup et non sans mal, les difficultés issues de cette hétérogénéité de situations:**

- le guide initialement intitulé « des métiers de la route » devenant trop complexe à rédiger devient le guide des agents des centres d'exploitation. Compte tenu des organisations et des problématiques différentes, il exclut désormais les agents du parc.
- face aux difficultés de recrutement sur des métiers spécifiques du parc l'administration a procédé à une déqualification des postes. Les organisations syndicales dénoncent ces travers et demandent l'ouverture de concours et l'instauration d'une véritable politique de recrutement au parc départemental.



## JE SUIS TRAVAILLEUR SOCIAL

Le 19 mars à Nantes, un éducateur a reçu un coup de couteau fatal. Il tentait d'empêcher un père de famille de s'en prendre à son ex-compagne lors d'un droit de visite médiatisée avec leur fillette de 4 ans. Ensuite, cet homme a poursuivi et gravement blessé son ex-compagne.

"Ce n'est pas normal de payer de sa vie, sur son lieu de travail. Ce sont des boulots où il y a beaucoup de situations compliquées à gérer, beaucoup de tensions et pas toujours les moyens..." témoigne son collègue.

SUD se joint aux hommages rendus aux victimes, à leurs familles, et exprime toute sa solidarité aux collègues.

Ce drame ne doit pas être relégué à la rubrique des faits divers ni assimilé à un "risque du métier". Il rappelle à tous, et notamment aux pouvoirs publics, combien les missions confiées au travail social manquent de vrais moyens humains et financiers, indispensables à des organisations de travail de qualité. Il exige des réponses immédiates et concrètes en matière de sécurité et de conditions de travail des personnels.

## Grève à Rennes métropole et ville de Rennes

Depuis le 24 mars, les crèches collectives et familiales de la ville de Rennes et de Rennes métropole sont perturbées par un mouvement de grève initié par SUD Collectivités Territoriales 35. Le syndicat dénonce la dégradation des conditions de travail des assistantes maternelles et du personnel des crèches collectives qui sont soumis à une flexibilité (conditions de remplacement,

adaptation permanente aux contraintes imposées par la direction...) et une précarisation dans leur activité au détriment de la qualité de l'accueil des enfants.

SUD CT 35 revendique également une revalorisation du traitement des agents de catégorie C avec des conditions de rémunération et un déroulement de carrière décentes pour les personnels.



## Des coups, mais pas de sous à Lyon métropole

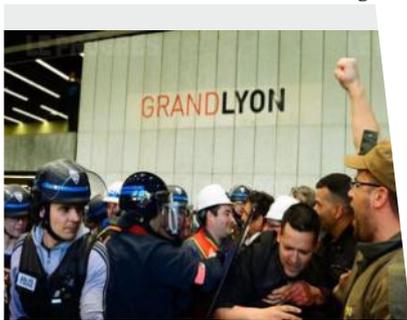
1500 agents de Lyon Métropole ont manifesté le 23 mars. Ils réclament des négociations sur les conditions du

transfert de compétence entre le Conseil Général du Rhône et la Métropole de Lyon. Les 8 organisations syndicales (CGT, CFDT, CFTC, CGC, FAFPT, FO, SUD, UNSA) dénoncent un recul social concernant les questions de rémunération, de primes, mais aussi de temps de

travail, d'actions sociales et de conditions de travail.

Alors qu'ils manifestaient pacifiquement, les grévistes ont été violemment chargés par la police. Certains ont été matraqués, plusieurs blessés sont à déplorer. Des manifestants ont été placés en garde à vue.

Dans un communiqué, l'intersyndicale dénonce le comportement du Président de Lyon Métropole qui, depuis plusieurs mois, refuse tout dialogue social. La violence policière ordonnée par M. Collomb, laisse les organisations syndicales sous le choc ; elles vont porter plainte.



information ou adhésion à adresser sous enveloppe à : section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud  adhérer à Sud

nom :  
prénom :  
service ou adresse :  
téléphone :  
mel :

date :  
signature :